



Signataire : Caroline Marti

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2022

Question écrite urgente

Vols nocturnes à l'aéroport de Cointrin : quelle en est l'ampleur ?

En raison de la politique de limitation des nuisances sonores, aucun vol (décollage et atterrissage) non commercial n'est autorisé entre 22h et 6h du matin. En ce qui concerne les vols commerciaux, aucun décollage ne peut être programmé entre 22h et 6h, les atterrissages, quant à eux, ne peuvent être programmés après 0h. En cas de retard, les vols commerciaux peuvent encore atterrir ou décoller après 22h, respectivement après 0h. Au-delà de 0h30, les mouvements sont interdits sauf urgence ou autorisation spéciale (vols militaires, diplomatiques, etc.).

Cela étant, mes questions sont les suivantes :

- *Au cours des neuf premiers mois de l'année 2022, combien de vols ont décollé de l'aéroport de Genève entre 22h et 0h30 et combien de vols ont atterri à l'aéroport de Genève entre 0h et 0h30 ?*
- *Au cours des neuf premiers mois de l'année 2022, y a-t-il eu des décollages et des atterrissages après 0h30 ? Si oui, pour quels motifs ?*
- *Parmi les décollages après 22h et les atterrissages après 0h, combien de ces mouvements étaient effectués par des avions de classes de bruit 1, 2 et 3 ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.